

AVIS N° 228 - 2026 / BRVM / DG

NESTLE CI

Païement de dividendes Exercice 2025

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 11 juin 2026, la société NESTLE CI mettra en paiement, le **07 septembre 2026**, son dividende annuel de **420 FCFA** par action (IRVM applicable de 12 % pour les personnes physiques et 10 % pour les personnes morales), au titre de l'exercice 2025.

La date de fermeture des registres étant fixée au lundi 07 septembre 2026, le titre NESTLE CI (symbole : NTLC) cotera ex-dividende à partir du **vendredi 04 septembre 2026**.

Par conséquent, tous les ordres de bourse en attente dans le système de négociation à cette date, seront annulés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SGI SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, 01 BP 1355 Abidjan 01, Tél. : (225) 27 20 20 12 65, Fax : (225) 27 20 20 14 89.

Fait à Abidjan, le 30 juillet 2026

**Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des Finances,
de l'Administration et des Ressources
Humaines,
Chargé de l'Intérim**

Maxime DESSOU



6
AKR 81